

ANNEXE 5

– VERSION PUBLIQUE EXPURGÉE –

(Les pages 6 à 8 de la version confidentielle ont été retirées)

DÉCLARATION

Nom de la personne entendue: Me Lalo Kpasha Jean-Bosco
Date de naissance : 6/05/1971, Lita
Fonction : Coordonnateur de la Société civile de l'Ituri et de la Province Orientale
Communauté d'origine : Hema Bajere
Résidence : Quartier Lumumba, Bunia

Nom de la personne entendue: M. Shaba Schatz Bethuel
Date de naissance : 11/07/1959, Bogoro
Fonction : Secrétaire du Bureau de la coordination de la Société Civile de l'Ituri
Communauté d'origine : Lendu
Résidence : Quartier Kindia, Bunia

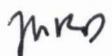
Nom de la personne entendue: M. Malo Dra Désiré
Date de naissance : 21/08/1975, Fataki
Fonction : Coordonnateur de la Société Civile de Djugu
Communauté d'origine : Hema Bajere
Résidence : Bule

Nom de la personne entendue: M. Pakang'eyo DeGaulle Dieu merci
Date de naissance : 21/12/1987, Logo
Fonction : Coordonnateur de la Société Civile de Mahagi
Communauté d'origine : Alur
Résidence : Mahagi

Nom de la personne entendue: M. Mambo Lomo Sylvain
Date de naissance : 26/02/1969, Matru
Fonction : Vice-coordonnateur de la Société Civile d'Aru
Communauté d'origine : Kakwa
Résidence : Aru

Nom de la personne entendue: Ir. Lossa Dhekana Dieudonné
Date de naissance : 10/12/1974, Lita
Fonction : Chargé des relations publiques de la Société Civile de l'Ituri
Communauté d'origine : Hema Bajere
Résidence : Quartier Mudzipela, Bunia

Nom de la personne entendue: M. Mangala Psoa Martin
Date de naissance : 30/11/1955, Bafwabaka
Fonction : Coordonnateur de la Société Civile de Mambasa

Mg Lk         

Communauté d'origine : Budu de Mambasa
Résidence : Mambasa

Nom de la personne entendue: M. Gotabo Gili Junior
Date de naissance : 30/09/1988, Nyankunde
Fonction : Coordonnateur de la Société civile d'Irumu
Communauté d'origine : Bira
Résidence : Nyankunde, Irumu

Langue utilisée durant l'audition: Français
Dates de l'audition: 15 juin 2015
Personnes présentes : Me Catherine Mabile, Me Jean-Marie Biju-Duval, Me Caroline Buteau, M. Dieudonné Mbuna, Me Lalo Kpasha Jean-Bosco, M. Shaba Schatz Bethuel, M. Malo Dra Désiré, M. Pakang'eyo DeGaulle Dieu merci, M. Mambo Lomo Sylvain, Ir. Lossa Dhekana Dieudonné, M. Mangala Pesoa Martin, M. Gotabo Gili Junior

Lieu de l'audition: Bunia, District de l'Ituri, République Démocratique du Congo (RDC).

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés, Représentants de la Société Civile de l'Ituri, déclarons sur l'honneur :

La Société Civile de l'Ituri est une coordination réunissant les associations culturelles, confessionnelles, non-confessionnelles et professionnelles, les syndicats et les sociétés savantes, ayant pour objectif principal la défense des intérêts de la population.

Nous sommes parfaitement informés que M. Thomas Lubanga a été déclaré coupable par la Cour pénale internationale des crimes de guerre consistant à avoir procédé à l'enrôlement et à la conscription d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées de l'UPC/RP au cours des années 2002-2003 et à les avoir fait participer activement à des hostilités, et qu'il a été condamné à 14 années d'emprisonnement.

Mg hK [Signature] LD [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

Nous considérons que le retour de M. Lubanga en RDC, et en particulier en Ituri, ne suscite aucune crainte parmi les populations au sein desquelles nous exerçons nos fonctions et n'est pas de nature à perturber les relations sociales.

La population de l'Ituri recherche une paix durable, et nous sommes convaincus que le retour et la réinsertion de M. Lubanga s'inscrivent dans cet objectif.

Nous avons l'exemple de la réinsertion parfaitement réussie du Chef Kahwa avec lequel la communauté Lendu s'est réconciliée dès son retour en Ituri au point de renoncer aux dédommagements ordonnés par la justice congolaise.

Le retour de Thomas Lubanga, comme celui de M. Germain Katanga et M. Mathieu Ngudjolo, ne pourra perturber le processus de pacification et réconciliation ; au contraire, il nous paraît constituer une condition nécessaire de son achèvement.

Nous soussignés, confirmons avoir personnellement relu la présente déclaration et que les informations consignées dans la présente déclaration reflètent correctement les informations que nous avons fournies lors de notre audition du 15 juin 2015. Nous avons fait cette déclaration de notre plein gré, et nous consentons à ce qu'elle soit utilisée par la Défense de M. Thomas Lubanga dans le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* devant la Cour pénale internationale, et en particulier dans le cadre d'une requête visant à sa libération anticipée présentée conformément à l'Article 110 du Statut de Rome dont les termes nous ont été expliqués.

Fait à Bunia, le 15 juin 2015

Signature :


Me Lalo Kpasha Jean-Bosco

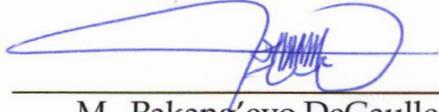
Signature :

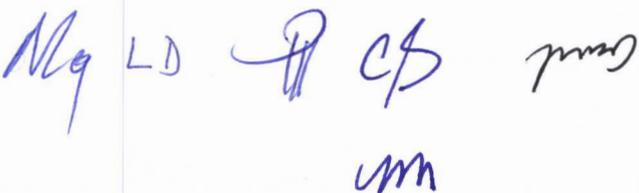

M. Shaba Schatz Bethuel

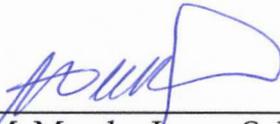
Signature :


M. Malo Dra Désiré

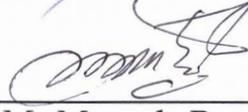
Signature :


M. Pakang'eyo DeGaulle Dieu merci



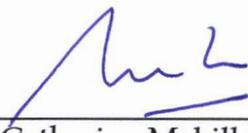
Signature : 
M. Mambo Lomo Sylvain

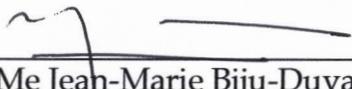
Signature : 
Ir. Lossa Dhekana Dieudonné

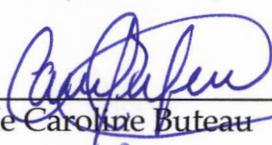
Signature : 
M. Mangala Pesoa Martin

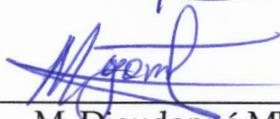
Signature : 
M. Gotabo Gili Junior

En présence de :

Signature : 
Me Catherine Mabilie

Signature : 
Me Jean-Marie Biju-Duval

Signature : 
Me Caroline Buteau

Signature : 
M. Dieudonné Mbuna